



## Supprimer nom de famille après une adoption simple

Par **GuilDa**, le **25/11/2014** à **20:53**

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai aujourd'hui 26 ans, je me suis marié cet été. Avant que je vous pose la question de la suppression du nom de famille, je vous mets dans le contexte.

[s]Enfance[/s]

J'ai perdu mon père très jeune (nom de famille AAA), ma mère s'est remariée lorsque j'avais environ 2 ans et mon beau père (nom de famille BBB) a fait le choix de m'adopter, en adoption simple, ainsi que ma grande soeur, mon nom de famille est donc devenu: AAA - BBB.

[s]Adolescente[/s]

Puis j'ai grandi, et mon beau-père a trompé ma mère avec des demoiselles aux vertus légères, j'avais environ 15 ans. Depuis ils ont divorcé et il est décédé d'un AVC l'été de l'année 2013.

Mon père a été condamné pour abandon d'enfants car il ne versait pas la pension alimentaire.

[s]Aujourd'hui[/s]

En vue de la construction de notre famille je souhaiterais ôter le nom de famille de mon beau-père, car il a déshonoré notre famille et il n'a que participé infiniment à ma construction

personnelle

**La question ou plutôt les questions sont:**

- Est-ce un motif légitime pour ôter ce nom de famille ?
- Dois-je entamer une procédure pour changer de nom de famille ou plutôt supprimer l'adoption simple ?

Je vous remercie grandement pour votre aide,

Guillaume

Par **aguesseau**, le **26/11/2014 à 12:05**

bjr,

je pense que le plus simple est de demander la révocation de l'adoption simple en application de l'article 370 du code civil qui prévoit:

" S'il est justifié de motifs graves, l'adoption peut être révoquée, à la demande de l'adoptant ou de l'adopté, ou, lorsque ce dernier est mineur, à celle du ministère public.".

cdt

Par **GuilDa**, le **26/11/2014 à 12:08**

Je te remercie pour ce conseil.

Et le nom de famille sera alors supprimé ?

Par **aguesseau**, le **26/11/2014 à 13:45**

le nom de famille sera modifié avec l'annulation de l'adoption simple.

Par **GuilDa**, le **26/11/2014 à 14:00**

Je t'adresse un très grand merci pour tes conseils. C'est une vraie tare de devoir porter un nom qui a porté le déshonneur sur notre famille.

J'aimerais m'assurer une dernière fois: Es-tu vraiment sûr que c'est plus simple de révoquer l'adoption simple plutôt que de changer de nom de famille ?